DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU CANTON DE NEMOURS

COMMUNE DE DARVAULT

ARRETE DU MAIRE N° 2025 / V19

Renouvellement d'un branchement d'eau potable 15 rue de l'église

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route et les textes subséquents,
VU la déclaration d'intention de commencement de travaux à réaliser, 15 rue de l'Eglise 77140 à Darvault, par la société SAUR Secteur Gatinais Bourgogne, 74 rue René Binet 89100 SENS – Chargée d'effectuer les travaux **du 10/03/2025 jusqu'à la fin des travaux (durée probable : 3 jours).**

Considérant que la réalisation de ces travaux, nécessite de sécuriser le périmètre d'intervention.

ARRETÉ

ARTICLE 1er : : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules sur la chaussée à l'avancement des travaux. De plus, il y aura une interdiction du circuler rue de l'église.

ARTICLE 2 : A l'approche du chantier, sur le chantier même, cette signalisation sera mise en place par la société SAUR chargée de l'exécution des travaux, sous son contrôle et sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**

- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault, le 03/03/2025

Le **Maire**
Fabrice JEULIN

Acte rendu exécutoire le
(Art;2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée)